



Compte rendu de la réunion du Comité Syndical du 30 septembre 2015.

CDC LE PAYS DES VANS EN CEVENNES					
Délégués titulaires	Présents	Absents	Délégués suppléants	Présents	Absents
GARRIDO Jean-Manuel	X		BRUYERE-ISNARD Thierry		
MICHEL Jean-Marc			MERCA Gilles		
BORIE Jean-François	X		PELLEGRINO Patrick		
MARGOTTON Magalie	X		THIBON Hubert		
ECHARD Hugues	X		MAURIN Philippe		
ALLAVENA Serge	X		COSTE Hubert		
MICHEL Robert	X		LAVAL Yolande		
REMI Bertrand			BORELLY Jacques		
JARRIGE Monique			NOËL Daniel		
CDC DU PAYS BEAUME DROBIE					
Délégués titulaires	Présents	Absents	Délégués suppléants	Présents	Absents
VAN DYCK Gaston			GIBERT Alain		
FAURE Alexandre			PICAL Daniel		
PAQUELET Marie-Claire	X		ROSADO Jean-Louis		
BOISSIN Eric	X		FAUGIER Christian		
DEFFREIX Christophe	X		MINETTO Marc		
SEVEYRAC Michel	X		AUGIER Maurice		
PARMENTIER Luc	X		FOURNET Claude		
LE QUERREC Michel	Pouvoir M. DEFFREIX Christophe		BALAZUC Christian		
CDC DES GORGES DE L'ARDECHE					
Délégués titulaires	Présents	Absents	Délégués suppléants	Présents	Absents
GUIGON Marc	X		BUTTIN Philippe	X	
MARRON Jacques			DUCROS Maurice		
MARITON Michel			MARC Christian		
MARION Eric			BARLATIER Eric		
DELON Jean-Claude	X		SARRAZIN Patrick		
FIALON Jean-Claude	X		ANCEY Jean-Paul		
OLLIER Régis			TAUPENAS Claude		
ARLAUD Henri	X		MARCEL Louis		
GRIVELET-GIN Fabienne	X		HAON Frédéric		
PESCHAIRE Christian			BALLOY Patricia		
FAILLA Michel			MULARONI Monique		
BOUCANT Richard			CALVO André	X	
CDC DE CEZE CEVENNES					
Délégués titulaires	Présents	Absents	Délégués suppléants	Présents	Absents
BLACHE Georges	Pouvoir M. BORIE Jean-François		PAYAN Jean-Christophe		
GILLES Cyril			BOFILL Olga		

Assistait à la réunion :

A été élu secrétaire de séance :

M. GAUTHIER Jérôme (Directeur du SICTOBA)

M. ARLAUD Henri

Le Comité Syndical approuve à l'unanimité le compte rendu de la réunion du Comité du 1^{er} juillet 2015.

1 – Nouveaux règlements des déchetteries de Barjac, Beaulieu, Les Vans, Ruoms, Saint Remèze et Vallon-Pont-d’Arc

Le Président explique à l’assemblée qu’il est nécessaire de mettre à jour les règlements des déchetteries de Barjac, Beaulieu, Les Vans, Ruoms, Saint Remèze et Vallon-Pont-d’Arc.

Il rappelle que le règlement de déchetterie est un outil indispensable visant à :

- définir les conditions de fonctionnement du site,
- veiller au respect des consignes de tri,
- assurer la sécurité des usagers,
- définir les conditions d’acceptation des professionnels.

Le Président donne ensuite lecture des projets de règlements envoyés avec la convocation.

☞ Après discussion, sur proposition du Président et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l’unanimité des membres présents décide d’adopter les nouveaux règlements des déchetteries de Barjac, Beaulieu, Les Vans, Ruoms, Saint Remèze et Vallon-Pont-d’Arc et précise que ces règlements annulent et remplacent les précédents.

Note : les règlements seront affichés sur les déchetteries et mis en ligne sur le site internet www.sictoba.fr

2 – Création d’un poste d’Attaché Territorial dans le cadre de la promotion interne et mise en place du régime indemnitaire

Le Président explique à l’assemblée que dans le cadre de la promotion interne, la Commission Administrative Paritaire de catégorie A du 26 juin 2015, a donné un avis favorable à un agent pour qu’il bénéficie d’un avancement de grade.

Le Président propose de procéder à la création d’un emploi d’attaché d’une durée hebdomadaire de 35 heures, en application des lois et règlements de la fonction publique territoriale régissant le statut particulier du présent emploi.

Il précise également à l’assemblée qu’en complément à la 1^{ère} délibération du 17/12/2002 et les suivantes relatives à l’instauration d’un régime indemnitaire, que l’agent en charge de ce poste pourra percevoir le régime indemnitaire du cadre d’emplois des attachés territoriaux :

- une Indemnité d’Exercice de Missions des Préfectures prévue par les textes décrets n° 91-875 du 6 septembre 1991 et n° 97-1223 du 26 décembre 1997 et Arrêté ministériel 24 décembre 2012,
- une Indemnité Forfaitaire Travaux Supplémentaires prévue par les textes décrets n° 91-875 du 6 septembre 1991 et n° 2002-63 du 14 janvier 2002 et Arrêté ministériel du 14/01/2002.

☞ Sur proposition du Président et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l’unanimité de ses membres présents décide :

1 – d’accéder à la proposition de Monsieur le Président ;

2 – de créer à compter du 1^{er} octobre 2015 un poste d’attaché (catégorie A), de 35 heures hebdomadaires ;

3 – l’échelonnement indiciaire, la durée de carrière et les conditions de recrutement de l’emploi ainsi créé sont fixés conformément au statut particulier du cadre d’emplois des attachés territoriaux ;

4 – de compléter en ce sens, le tableau des effectifs des fonctionnaires territoriaux de la collectivité ;

5 – d’instaurer pour le grade d’Attaché le régime indemnitaire correspondant au cadre d’emplois des attachés territoriaux conformément à la description présentée par le Président.

6 – précise que l’Indemnité d’Exercice des Missions des Préfectures et l’Indemnité Forfaitaire Travaux Supplémentaires seront versées de manière mensuelle en date du 1^{er} octobre 2015.

7 – les crédits nécessaires à la rémunération de l’agent ainsi nommé et les charges sociales s’y rapportant, seront inscrits au budget du Syndicat.

3 – Création d'un poste d'Adjoint technique de 1^{ère} classe (filière technique) en remplacement d'un poste existant d'Adjoint d'animation de 1^{ère} classe (filière animation)

Le Président explique à l'assemblée qu'un agent au grade d'Adjoint d'Animation de 1^{ère} classe peut bénéficier d'une réintégration directe au grade d'Adjoint technique de 1^{ère} classe.

Le Président propose de procéder à la création de cet emploi pour une durée hebdomadaire de 35 heures, en application des lois et règlements de la fonction publique territoriale régissant le statut particulier du cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux.

Il rappelle également à l'assemblée la délibération du Comité Syndical du 17/12/02 relative à l'instauration d'un régime indemnitaire ainsi que celles relatives à la modification de ce régime indemnitaire, et propose que ce régime soit complété pour l'instauration du régime indemnitaire pour le grade d'Adjoint technique de 1^{ère} classe :

- Indemnité d'Administration et de Technicité,
- Indemnité d'Exercice des Missions des Préfectures.

Sur proposition du Président et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité de ses membres présents décide :

1 – d'accéder à la proposition de Monsieur le Président ;

2 – de créer à compter du 1^{er} octobre 2015 un poste d'Adjoint Technique de 1^{ère} classe, échelle 4 de rémunération, de 35 heures hebdomadaires ;

3 – l'échelonnement indiciaire, la durée de carrière et les conditions de recrutement de l'emploi ainsi créé sont fixés conformément au statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux ;

4 – de compléter en ce sens, le tableau des effectifs des fonctionnaires territoriaux de la collectivité ;

5 – d'instaurer pour le grade d'Adjoint Technique de 1^{ère} classe le régime indemnitaire correspondant au cadre d'emplois des Adjointes Techniques territoriaux conformément à la description présentée par le Président.

6 – précise que l'Indemnité d'Administration et de Technicité, et l'Indemnité d'Exercice des Missions des Préfectures seront versées de manière mensuelle en date du 1^{er} octobre 2015.

7 – les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent ainsi nommé et les charges sociales s'y rapportant, seront inscrits au budget du Syndicat.

4 – Décision modificative budgétaire n°2 du Budget Général

Le Président présente à l'assemblée le projet de décision modificative budgétaire n°2 (budget général) qui a été envoyé avec la convocation.

DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE N° 2			
Exercice 2015			
EXPLOITATION			
article	libellé	dépenses	recettes
011 - Charges à caractère général			
6228	Rémunération honoraires	-11,29	
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections			
6811	Dotation aux amortissements	11,29	
total exploitation		0	0
INVESTISSEMENT			
article	libellé	dépenses	recettes
040 - Opération d'ordre de transfert entre sections			
28	Amortissements		11,29
Opération n°45 - Aménagements équipements traitement déchets verts			
13158	Autres groupements		-11,29
total investissement		0	0

Adoptée à l'unanimité des membres présents.

5 – Convention avec l'association « Les Restaurants du Cœur – Les Relais du Cœur » dans le cadre de la promotion de la collecte sélective

Le Président rappelle à l'assemblée le partenariat existant avec la Ligue contre le cancer dans le cadre de la promotion de la collecte du verre.

Il explique qu'il souhaite développer le même type de partenariat avec une autre association dans le cadre de la promotion de la collecte des emballages et des papiers (contenu de la poubelle jaune).

Le Président propose de mener ce nouveau partenariat avec l'association « Les Restaurants du Cœur – Les Relais du Cœur ».

Il donne ensuite lecture à l'assemblée du projet de convention qui prévoit de manière non exhaustive :

- une participation financière du SICTOBA à hauteur de 1,50€ par tonne valorisée d'emballages ménagers recyclables (hors verre) et de papiers,
- une communication auprès du grand public sur le partenariat engagé,
- une communication auprès des bénéficiaires de l'association sur les consignes de tri.

☞ A l'unanimité des membres présents, le Comité Syndical autorise le Président à signer la convention avec l'association « Les Restaurants du Cœur – Les Relais du Cœur » dans le cadre de la promotion de la collecte sélective et précise que la durée de la convention est de 2 ans avec possibilité de reconduction.

6 – Avenant n°1 au marché « Location et enlèvement de bennes, traitement des déchets issus des déchetteries de Barjac, Beaulieu, Les Vans, Ruoms et Vallon » - Lot n°2 Ferrailles

Le Président explique que les bennes à ferrailles sont régulièrement pillées sur nos déchetteries.

Il propose que l'on teste deux types de bennes plus sécurisées que les bennes ouvertes : les bennes à capot amovible et les bennes à capot hydraulique.

Il donne lecture à l'assemblée du projet d'avenant n°1 au marché qui consiste en la création de deux nouveaux prix correspondant à la location mensuelle de ces bennes. Il rappelle que ce marché se termine au plus tard le 31 décembre 2016 et précise que l'incidence financière de cet avenant s'élève à + 2,1%.

☞ Le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents, autorise le Président à signer l'avenant numéro 1 au marché « Location et enlèvement de bennes, traitement des déchets issus des déchetteries de Barjac, Beaulieu, Les Vans, Ruoms et Vallon » - Lot n°2 Ferrailles avec l'entreprise GDE.

7 – Avenant n°1 à la convention de participation prévoyance conclue entre le Centre de Gestion de l'Ardèche et la MNT

Le Président rappelle à l'assemblée la délibération du Comité Syndical du 15 octobre 2014 relative à l'adhésion du syndicat à la convention de participation portée par le CDG de l'Ardèche pour le risque « prévoyance » à compter du 1^{er} décembre 2014.

Il donne ensuite lecture à l'assemblée du courrier adressé par le Centre de Gestion de l'Ardèche qui explique que désormais l'article 1001 du Code Général des Impôts relatif au montant de la taxe spéciale sur les contrats d'assurances a été modifié par la loi n°2013-1203 du 23 décembre 2013 de financement de la Sécurité sociale pour 2014 ; la taxe applicable aux contrats d'assurances relatifs à des opérations individuelles et collectives à adhésion facultative passe ainsi de 9 à 14% en fonction des conditions d'adhésion prévues au contrat.

Le Conseil d'administration du Centre de Gestion a du faire évoluer la convention :

- les conditions d'adhésion aux garanties proposées dans le cadre de la convention de participation sont modifiées à compter du 1^{er} octobre 2015 ;
- Désormais, le questionnaire médical, pour le cas où l'agent avait dépassé les délais impartis pour adhérer sans conditions, est supprimé. Il est remplacé par un délai de stage d'un an à l'adhésion. Tout agent peut donc adhérer dès lors qu'il n'est pas en arrêt de travail à la date d'adhésion.

☞ Sur proposition du Président et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité de ses membres présents autorise le Président à signer l'avenant n°1 à la convention de participation établie au titre du risque prévoyance du fait de la modification des modalités d'adhésion ainsi que des taux applicables aux agents selon les conditions énoncées dans l'exposé.

8 – Etat d'avancement des dossiers suivants :

8.1 – AMO avec le SIDOMSA pour valorisation performantielle des ordures ménagères puis élimination des déchets ultimes

Suite à la création du groupement de commandes, un avis d'appel public à candidatures a été lancé et 4 bureaux d'études ont été destinataires du cahier des charges de la consultation et invités à présenter une offre d'ici le 7 octobre.

8.2 – Projet de déchetterie secteur de Joyeuse / Les Vans

Le Président donne lecture aux membres présents du courrier de la CDC du Pays Beaume Drobie en date du 4 août qui indique que le Conseil Communautaire propose un terrain de 4 800 m² sur la commune de Rosières au quartier le Barrot pour la réalisation d'une déchetterie.

Il rappelle que cette proposition n'est pas conforme au programme pluriannuel d'investissement qui a permis d'élaborer une stratégie budgétaire sur les 5 prochaines années pour ce qui concerne le budget annexe déchetteries.

L'exécutif a souhaité qu'un courrier (dont lecture est donnée aux membres présents) soit adressé aux présidents des CDC adhérentes afin d'organiser une rencontre pour discuter des choix en matière d'évolution de notre parc de déchetteries et des conséquences au niveau budgétaire. Cette rencontre se déroulera le 7 octobre.

8.3 – Gestion des déchets verts

8.3.1 – Marché d'achat de broyeurs

Le Président explique que le marché d'achat de 10 broyeurs professionnels adaptés aux besoins des collectivités a été attribué par le Bureau à l'entreprise CEVENNES MOTOCULTURE pour un montant total s'élevant à 144 500 €ht.

Si la Région confirme l'aide accordée, le taux de subvention obtenu sera de 80% (une subvention DETR a également été attribuée).

Le SICTOBA mettra alors à disposition ces équipements aux Communautés de Communes pour un montant s'élevant à 1 048 € l'unité.



Le modèle de broyeur retenu est un BUGNOT 55 type BVN56

8.3.2 - Projet de plate-forme de réception et broyage de Vallon-Pont-d'Arc

La réunion de démarrage s'est déroulée le 31 août avec notre maître d'œuvre RCI.

Afin de pouvoir présenter un avant-projet, le maître d'œuvre a demandé la réalisation d'un levé topographique complet et détaillé de la zone.

Concernant la demande du SICTOBA au sujet de la cession du terrain de la déchetterie et de la future aire de réception des déchets verts à l'euro symbolique, la commune de Vallon-Pont-d'Arc l'a acceptée.

8.3.3 – Information sur la non demande de prorogation de la dérogation à l'interdiction d'incinérer les déchets verts

Le Président rappelle que la dérogation concernait pour l'année 2015 :

- les 20 communes concernées par les futures aires de dépôt de Joyeuse et Les Vans : Les Vans, Gravières, Les Salelles, Chambonas, Les Assions, Payzac, Saint Genest de Beauzon, Banne, Saint Paul le Jeune, Berrias et Casteljou, Beaulieu, Saint André de Cruzières, Chandolas, Lablachère, Joyeuse, Rosières, Vernon, Ribes, Planzolles, et Faugères.
- La commune de Saint Remèze jusqu'à la mise en place de la placette de dépôt envisagée.
- Les communes de Malbosc, Montselgues, Sablières, Rocles, Saint Mélanie, Saint Pierre Saint Jean, Malarce sur la Thines, Sainte Marguerite Lafigère, Loubaresse, Dompnac, Beaumont, Saint André Lachamp et Laboule.

Il explique que le Bureau réuni le 29 juillet 2015 a débattu sur cette question et que tous les membres présents sont tombés d'accord sur le principe de ne pas faire de demande de prolongation supplémentaire.

8.4 – Expérimentation de collecte des cartons bruns

Le Président explique que la consultation a été lancée et que la date limite de remise des offres a été fixée au 26 octobre.

L'expérimentation devrait démarrer au mois de janvier 2016.

8.5– Candidature à l'appel à projet « Territoire Zéro Gaspillage Zéro Déchet »

Le 1^{er} Vice-Président en charge de la prévention rappelle à l'assemblée que le SICTOBA est engagé dans la prévention depuis 2010 à travers le Programme Local de Prévention.

Il explique le Bureau a, lors de la réunion du 29 juillet, décidé de déposer un dossier dans le cadre de l'appel à projet « Territoire Zéro Gaspillage Zéro Déchet » lancé par le Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie.

Les candidatures retenues seront celles qui présentent un engagement politique fort sur la prévention et la gestion des déchets, dans une dynamique d'économie circulaire. Les candidatures retenues par le jury seront accompagnées méthodologiquement par l'ADEME et bénéficieront d'un soutien financier durant 3 ans pour l'animation et la réalisation d'actions.

Les résultats feront prochainement l'objet d'un communiqué de presse de la Ministre de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie (www.developpement-durable.gouv.fr/).

9 – Questions diverses

✓ Compte rendu du déroulement de la collecte sélective durant l'été : le 2^{ème} Vice-Président en charge de la collecte sélective dresse le bilan de la saison écoulée :

- de nombreux soucis de collecte des poubelles jaunes en début de saison notamment,
- de nombreux débordements de colonnes à verre durant toute la saison et particulièrement au mois d'août.

Un bilan complet est présenté à l'assemblée : problèmes rencontrés, mesures prises en cours de saison (application de 12 100 € de pénalités, plus de 50 suivis de terrain...), effet canicule, nouvelle organisation demandée aux collecteurs pour la saison prochaine.

La présentation complète est disponible sur simple demande à Clarisse ROBERT (collecte.selective@sictoba.fr).

✓ Recrutement des 2 animateurs du tri : le 1^{er} Vice-Président explique que les 2 animateurs du tri ont été recrutés depuis la mi-septembre. Emilie DAUPHAS et Adrien ARCHIS feront le tour des Communautés de Communes pour se présenter. Leur travail sur le terrain débutera à compter du 12 octobre. Ils tiendront le stand du syndicat sur le Salon Gourmand qui se déroulera du 17 au 18 octobre à Joyeuse.

✓ Marché de tri des emballages : Le Président explique que l'entreprise PLANCHER ENVIRONNEMENT a demandé au SICTOBA l'acceptation du sous-traitant PAPREC qui dispose d'un centre de tri performant à Nîmes. Désormais la majeure partie de nos emballages rejoindra ce centre de tri jusqu'à la fin du marché.

✓ **Rencontre avec Madame la Sous-Préfète jeudi 30 juillet sur la déchetterie de Ruoms** : l'exécutif du syndicat a sollicité Madame la Sous-Préfète pour une rencontre sur la déchetterie de Ruoms afin d'évoquer avec elle les problèmes de vols et de dégradations rencontrés sur l'ensemble des sites. Les services de la gendarmerie étaient également présents. L'ensemble des difficultés rencontrées ont été évoqués ainsi que les mesures prises par le syndicat (installation d'une clôture électrique sur le site de Ruoms, renforcement des clôtures, installation de conteneurs maritimes...). Les élus du syndicat ont demandé à Madame la Sous-Préfète que les services de la gendarmerie soient encore plus présents pour nous aider à lutter contre le vandalisme.

✓ **Mise en conformité de la déchetterie de Saint Remèze** : le chiffrage de l'avant-projet réalisé par NALDEO donne un montant de travaux s'élevant à 175 000 €ht (hors voirie d'accès et réseau électrique). Le Président rappelle que ces travaux sont inscrits au PPI pour l'année 2016 et que l'enveloppe prévue est suffisante au vu du chiffrage réalisé. Une rencontre a eu lieu avec M. le Maire de Saint Remèze pour lui faire part de notre projet et lui demander que le terrain sur lequel est située la déchetterie nous soit cédé à l'euro symbolique. Le Conseil Municipal sera amené à se prononcer prochainement sur cette question.

✓ **Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets** : les chiffres ont été présentés lors de la réunion du Comité Syndical du 1^{er} juillet. Le rapport complet a été distribué aux membres présents et envoyé aux Communautés de Communes. Il peut également être téléchargé sur le site internet du syndicat : www.sictoba.fr

✓ **Site extranet du SICTOBA** : chaque délégué a reçu avec sa convocation un identifiant et un mot de passe pour se rendre sur l'extranet qui contient plusieurs rubriques dont l'agenda, les comptes rendus du bureau ainsi qu'un centre de ressources. Pour toute question sur l'extranet, il faut contacter Marion PEYROUSE (communication@sictoba.fr).

✓ **Prochaine réunion du Comité Syndical** :

☞ *Date non fixée.*

✓ **Site internet du SICTOBA** :

☞ www.sictoba.fr

Le Président,

Christophe DEFREIX.